



Pour diffusion immédiate : 17/06/2024

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL RAPPELLE AUX NEW YORKAIS QUE LA NOUVELLE LOI EXIGEANT UN TEMPS DE PAUSE RÉMUNÉRÉ POUR L'EXPRESSION DU LAIT MATERNEL ENTRE EN VIGUEUR À PARTIR DU 19 JUIN**

*La législation oblige les employeurs à accorder 30 minutes de pause rémunérée aux employées pour qu'elles puissent tirer leur lait*

*S'appuie sur l'engagement que la gouverneure a pris d'améliorer la santé de la mère et de l'enfant et de soutenir les familles sur le lieu de travail, y compris le programme de congé prénatal rémunéré, le premier du genre dans le pays*

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui qu'une nouvelle loi obligeant les employeurs à accorder 30 minutes de pause rémunérée à leurs employées pour qu'elles puissent tirer leur lait entré en vigueur mercredi. Ce mandat s'applique chaque fois que les employées ont un besoin raisonnable de tirer leur lait et s'étend jusqu'à trois ans après l'accouchement.

« En tant que première femme gouverneure de New York, je me bats chaque jour pour donner aux parents qui travaillent les protections dont ils ont besoin pour garder leurs familles fortes et en bonne santé, » **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Qu'il s'agisse de notre programme national de congé prénatal ou de cette législation obligeant les employeurs à accorder aux mères qui allaitent les pauses dont elles ont tant besoin, notre État continue de défendre les parents sur le lieu de travail et de protéger la santé maternelle et infantile. »

Des informations complètes sur les droits des employées et les exigences des employeurs concernant l'expression du lait maternel sur le lieu de travail sont disponibles sur la [page](#) de ressources dédiée du Département du travail de l'État de New York (New York State Department of Labor, NYSDOL).

En vertu de la nouvelle loi, les salariés peuvent également utiliser leur temps de pause ou de repas rémunéré pour toute durée supérieure à trente minutes. Il s'agit d'un changement important par rapport à l'exigence précédente, selon laquelle les employeurs n'étaient tenus que d'accorder un temps de pause raisonnable et non rémunéré à cette fin.

**Roberta Reardon, commissaire du Département du travail de l'État de New York, a déclaré,** « Cette législation représente une grande victoire pour les parents qui travaillent dans l'État de New York. En offrant un temps de pause rémunéré pour l'expression du lait maternel, nous ne soutenons pas seulement les parents et leurs bébés, mais nous renforçons également l'importance des politiques d'entreprise favorables à la famille. Le Département du travail reste déterminé à faire en sorte que tous les employeurs se conforment à ces nouvelles normes et que tous les employés soient conscients de leurs droits. »

**Dr James McDonald, commissaire à la santé de l'État, a déclaré,** « Le fait d'accorder un temps de pause rémunéré pour l'expression du lait montre que nous soutenons les parents qui travaillent et les environnements de travail favorables à la famille. Le lait maternel contient des nutriments qui aident les bébés à lutter contre les virus et les bactéries, ce qui est important dans les premiers mois de leur vie. Les bébés qui sont nourris au sein ont moins d'infections et de maladies, ce qui peut signifier moins de jours de travail manqués pour les parents. Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir mis en œuvre cette législation et d'avoir fourni aux New-Yorkais des ressources leur permettant de concilier leur vie personnelle et professionnelle. »

Cette législation s'appuie sur l'engagement de la gouverneure Hochul à soutenir les familles sur le lieu de travail. Dans le cadre du budget de l'exercice 2025, la gouverneure a obtenu un accord pour mettre en place le premier programme de congé prénatal du pays, offrant aux futurs parents 20 heures supplémentaires de congé maladie rémunéré pour les soins prénataux et les visites médicales. La gouverneure a également élargi les possibilités de garde d'enfants et réduit les coûts en [relevant le plafond de revenu d'éligibilité à la garde d'enfants](#) au maximum autorisé par la loi fédérale, ce qui a permis à 113 000 familles supplémentaires d'en bénéficier. En outre, le crédit d'impôt pour enfants a été étendu aux enfants de moins de quatre ans, ce qui a profité à plus de 525 000 familles et à près de 630 000 enfants.

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418  
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :  
[ny.gov/signup](http://ny.gov/signup) | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)